

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2274

25 octobre 2010

SOMMAIRE

Acergy S.A.	109107	Made 4 You S.à.r.l.	109147
Alternative Petroleum Technologies (Europe) S.à r.l.	109143	Maincap Real Estate S.A.	109148
Alternative Units	109109	Man Investments (Luxembourg) S.A. ...	109146
Bellivo	109129	Mark Antony Partners S.à r.l.	109147
Bellivo S.à r.l.	109129	Millenium Financing S.A.	109131
Brasserie New Ekseption S.A.	109133	Motor Oil Holdings S.A.	109106
Cofiva S.A.	109146	Ojai Holding S.A.	109145
Dinvest	109151	Perseus Immobilien Gesellschaft 4	109132
Diversified Liquidity Fund	109125	ProLogis Czech Republic III S.à r.l.	109148
Editions Revue S.A.	109142	ProLogis Czech Republic III S.à r.l.	109149
Espirito Santo	109109	ProLogis Czech Republic II S.à r.l.	109148
Extreme Growth Fund SICAV-SIF	109112	ProLogis Czech Republic IV S.à r.l.	109149
Fideos	109128	ProLogis Czech Republic IV S.à r.l.	109150
Finimmo Wealth Management S.A.	109106	ProLogis Czech Republic VII S.à r.l.	109150
General Oriental (Services) Limited	109147	ProLogis Italy V S.à.r.l.	109151
Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl	109138	ProLogis Netherlands S.à r.l.	109151
Ingersoll-Rand Lux Roza	109138	Société de Participation Européenne et Internationale S.A. (SPEI S.A.)	109133
Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l.	109132	Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A.	109152
Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l.	109133	Telemaque	109106
Ingersoll-Rand Worldwide Capital	109133	Transnational Financial Investments S.A.	109107
Jarkride Holding Société Anonyme	109143	UBS Target Fund	109108
J.M.P. International S.A.	109142	Ulysse Investissement I S.C.A.	109123
Kiminvest S.A.	109145	Ulysse Investissement I S.C.A.	109109
Land and Business S.A.	109138	Wabi Sabi S.A.	109149
Leeward Ventures Partners	109145	Witry & Witry S.A.	109150
LJ Management & Consulting	109145	WSI Education Holdings S.à r.l.	109152
Lumédia S.A.	109146	Xella International Holdings S.à r.l.	109148
Luxindus s.à.r.l.	109146	Zeeman Luxemburg S.à r.l.	109114
MAC	109147		

Telemaque, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 22.648.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de Telemaque SICAV se tiendra le jeudi 4 novembre 2010 à 16.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Précision de la nouvelle dénomination de la Sicav.
2. Divers.

Un quorum de la moitié au moins du capital est requis pour le point à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de ladite assemblée.

Référence de publication: 2010137603/1593/15.

Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de re-convoquer les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 8 novembre 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140238/20.

Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.216.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 novembre 2010 à 10.00 heures à Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010140912/4031/19.

Transnational Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 34.227.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le jeudi 4 novembre 2010 à 10.00 heures au siège social de la Société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice social du 1/1/2009 au 31/12/2009,
2. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'exercice social du 1/1/2009 au 31/12/2009,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux comptes pour la période du 1/1/2009 au 31/12/2009,
5. Réélection de Monsieur Gérard DECKER au poste de Commissaire aux comptes de la Société pour une durée de 1 an,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010134878/6053/19.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Acergy S.A. (the "Company"), a Société Anonyme Holding R.C.S. Luxembourg B 43.172 having its Registered Office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, will be held at the offices of SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, on Tuesday November 9, 2010 at 12.00 p.m. (local time) for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the Combination with Subsea 7, and accordingly to increase the authorised share capital of the Company to \$900m and, conditional upon and with effect from Completion (as defined in the prospectus), to restate the Company's Articles of Incorporation, as set out in the prospectus, including changing the name of the Company to "Subsea 7 S.A.";
2. To appoint Mr Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, Mr Jean Cahuzac, Mr Mel Fitzgerald, Mr Dod Fraser, Mr Arild Schultz, Mr Allen L. Stevens and Mr Trond Westlie as the Directors of the Company as from Completion. Additionally, to appoint a ninth Director jointly identified by the Chairmen of Acergy S.A. and Subsea 7 Inc. and proposed for appointment at the Extraordinary General Meeting. Mr Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, Mr Jean Cahuzac, Mr Mel Fitzgerald and such ninth Director to serve for an initial term expiring at the annual general meeting to be held not less than 12 months after Completion, and the initial term of the remaining directors to expire at the then following annual general meeting.

It is a requirement of the Combination Agreement that, at Completion, there be a ninth Director, who shall be independent. The Chairmen of Acergy S.A. and Subsea 7 Inc. will jointly agree the identity of the ninth Director. At the date of this notice, the identity of the ninth Director is yet to be agreed, and a candidate will be proposed at a later date for appointment at the Meeting or at a further General Meeting of the Company. Details of the proposed Combination are set out in the prospectus, which has been sent to eligible shareholders and which is available online at 'www.acergy-group.com/public/AcergySubsea7combination'. The full text of the proposed restated Articles of Incorporation is annexed to the prospectus. The proposed changes to the Articles of Incorporation include an authorisation of the Board of Directors to suspend preferential subscription rights of existing shareholders and a restatement of the objects clause, as set out at the end of this Notice. Biographies of the eight named candidates for appointment as Directors of the Company are set out in the prospectus.

Unless both of the proposed resolutions are approved and the ninth Director's appointment confirmed by a General Meeting, the terms agreed for effecting the Combination will not be fulfilled and the Combination may not proceed.

The Extraordinary General Meeting shall be conducted in conformity with the quorum and voting requirements of Luxembourg Company Law and the Company's Articles of Incorporation.

The Board of Directors of the Company has determined that Shareholders of record at the close of business on Tuesday September 21, 2010 will be entitled to vote at the Meeting and any adjournments thereof.

The Company's Board of Directors recommends that eligible shareholders vote in favour of both of the resolutions to be considered at the Meeting.

September 21, 2010

For and on behalf of the Board of Directors of Acergy S.A.

Sir Peter Mason K.B.E.

Chairman

The deadline for submission of votes for holders of American Depositary Shares is Friday October 29, 2010 and for holders of Common Shares Tuesday November 2, 2010.

Every shareholder is entitled to ask questions related to items on the agenda of the Extraordinary General Meeting.

Proposed objects clause:

"The objects of the Company are to invest in subsidiaries which predominantly will provide subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, in particular for the offshore oil and gas and related industries.

The Company may further itself provide such subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, and services ancillary to such services.

The Company may, without restriction, carry out any and all acts and do any and all things that are not prohibited by law in connection with its corporate objects and to do such things in any part of the world whether as principal, agent, contractor or otherwise.

More generally, the Company may participate in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality through the acquisition by participation, subscription, purchase, option or by any other means of all shares, stocks, debentures, bonds or securities; the acquisition of patents and licenses which it will administer and exploit; it may lend or borrow with or without security, provided that any monies so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company; in general it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects."

Référence de publication: 2010136257/795/62.

UBS Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.795.

The shareholders of UBS TARGET FUND are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on *2nd November 2010* at 11:00 a.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31st May 2010
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate to the Annual General Meeting. He / she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4 p.m. three (3) business days before the date of the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least three (3) business days before the date of the Annual General Meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010136826/755/32.

Alternative Units, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.199.

The shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Company on Thursday *November 4, 2010* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Director's report
2. Auditor's report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2009
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010136821/755/22.

Espirito Santo, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de ESPIRITO SANTO a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT
Kredietrust Luxembourg
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010136413/12.

(100155372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Ulysse Investissement I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.151.

L'an deux-mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Ulysse Investissement S.C.A.», ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154151, constituée suivant un acte du soussigné notaire en date du 5 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association du 18 août 2010, numéro 1684 (la «Société»).

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Florence GASET, employée privée, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de trente-mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (30.999) Actions Ordinaires au prix d'émission, correspondant à leur valeur nominale.

2. Réduction du capital social à concurrence de trente-mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf euros (EUR 30.999.-) pour le ramener de son montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à un euro (EUR 1.-) par annulation de trente-mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (30.999) actions détenues par la Société.

3. Création d'une nouvelle catégorie d'actions dénommée «Actions Carried Interest de Classe C»

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions cinq mille euros (EUR 5.005.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) au montant de cinq millions cinq mille un euros (EUR 5.005.001,-) par l'émission de 5 millions cinq mille (5.005.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, comprenant:

- Cinq millions (5.000.000) d'Actions Ordinaires de classe A,
- Cinq mille (5.000) Actions Carried Interest de Classe C.

5. Souscription et libération.

6. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de trente millions cinq mille un euros (EUR 30.005.001,-) représenté par trente millions (30.000.000) d'actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et cinq mille (5.000) actions carried interest de classe C, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

7. Modification afférente de l'article 6 des statuts comme suit:

«La société a un capital souscrit de cinq millions cinq mille un euros (EUR 5.005.001,-) représenté par 5 millions (5.000.000) d'actions ordinaires de classe A («Actions Ordinaires»), une (1) action de commandité de classe B («Action de commandité») et cinq mille (5.000) actions carried interest de classe C («Actions Carried Interest»), ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par «Ulysse Investissement S.à r.l.», prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

La société a un capital autorisé de trente millions cinq mille un euros (EUR 30.005.001,-), représenté par trente millions (30.000.000) d'actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et cinq mille (5.000) actions carried interest de classe C, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'associé commandité est autorisé à émettre des nouvelles actions de catégorie A, avec ou sans droit préférentiel de souscription et à accepter les souscriptions des actions ainsi émises, afin d'augmenter en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, le montant du capital social émis de la société dans la limite du montant du capital social autorisé.

En application de l'article 32 alinéa 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la durée de cette autorisation ne peut excéder cinq (5) ans et l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, peut renouveler ladite autorisation et en modifier l'étendue. Cette autorisation prend fin le 24 septembre 2015.

Suite à de telles modifications, l'actionnaire commandité prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire adapter le présent article et procédera notamment à toutes les démarches utiles afin de faire constater et publier lesdites modifications.

Le capital souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, dans les conditions et termes fixés par la loi, racheter ses propres actions.»

8. Ajout d'un article 15-bis avec la teneur suivante:

«Les bénéfices distribuables et le boni de liquidation seront distribués comme suit:

(i) pour quatre-vingt pourcent (80%) aux actionnaires commanditaires de classe A, au prorata du nombre d'actions détenues;

(ii) pour vingt pourcent (20%) aux actionnaires commanditaires de classe C, au prorata du nombre d'actions détenues.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, en application de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de racheter les trente-mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (30.999) Actions Ordinaires au prix d'émission, correspondant à leur valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de trente-mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30.999.-) pour le ramener de son montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à un euro (EUR 1.-) par annulation de trente-mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions détenues par la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant commandité pour procéder à l'annulation des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle catégorie d'actions dénommée «Actions Carried Interest de Classe C».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions cinq mille euros (EUR 5.005.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) au montant de cinq millions cinq mille un euros (EUR 5.005.001,-) par l'émission de cinq millions cinq mille (5.005.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, comprenant:

- Cinq millions (5.000.000) d'Actions Ordinaires de classe A,
- Cinq mille (5.000) Actions Carried Interest de Classe C .

L'Assemblée admet les sociétés suivantes à la souscription des nouvelles actions:

- Corsican Holding Pte Limited, société à responsabilité limitée de droit singapourien, immatriculée à Singapour le 12 juillet 2007 sous le numéro 200712685W, et ayant son siège social au UOB Plaza 2, #21-24 80 Raffles Place, 048624 Singapore, Singapour,

- Compagnie Européenne de Gestion et de Participations S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.168, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «CEGP S.à r.l.»).

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les cinq millions (5.000.000) d'Actions Ordinaires de classe A et les cinq mille (5.000) Actions Carried Interest de Classe C nouvelles sont souscrites à l'instant même comme suit:

- Cinq millions (5.000.000) Actions Ordinaires par la société Corsican Holding Pte Limited, prénommée, représentée par Madame Florence GASET, pré-qualifiée, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé le 23 septembre 2010.

- Cinq mille (5.000) «Actions Carried Interest» par CEGP S.à r.l., prénommée, représentée par Madame Florence GASET, pré-qualifiée, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé à Luxembourg le 21 septembre 2010.

Lesdites procurations paraphées et signées ne varietur resteront annexées aux présentes.

Les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel pour autant que de besoin.

Le notaire instrumentant a constaté que les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme de cinq millions cinq mille euros (EUR 5.005.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le montant du capital autorisé à trente millions cinq mille un euros (EUR 30.005.001,-) représenté par trente millions (30.000.000) d'actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et cinq mille (5.000) actions carried interest de classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Après avoir entendu le rapport du gérant prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser l'actionnaire commandité à émettre de nouvelles actions de catégorie A, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre du capital autorisé. A cette fin, l'associé commandité pourra accepter seul les souscriptions des actions nouvellement émises, et procéder, faire constater et publier la modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans expirant le 24 septembre 2015.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a un capital souscrit de cinq millions cinq mille un euros (EUR 5.005.001,-) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions ordinaires de classe A («Actions Ordinaires»), une (1) action de commandité de classe B («Action de commandité») et cinq mille (5.000) actions carried interest de classe C («Actions Carried Interest»), ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par «Ulysse Investissement S.à r.l», prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

La société a un capital autorisé de trente millions cinq mille un euros (EUR 30.005.001,-), représenté par trente millions (30.000.000) d'actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et cinq mille (5000) actions carried interest de classe C, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'associé commandité est autorisé à émettre des nouvelles actions de catégorie A, avec ou sans droit préférentiel de souscription et à accepter les souscriptions des actions ainsi émises, afin d'augmenter en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, le montant du capital social émis de la société dans la limite du montant du capital social autorisé.

En application de l'article 32 alinéa 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la durée de cette autorisation ne peut excéder cinq (5) ans et l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, peut renouveler ladite autorisation et en modifier l'étendue. Cette autorisation prend fin le 24 septembre 2015.

Suite à de telles modifications, l'actionnaire commandité prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire adapter le présent article et procédera notamment à toutes les démarches utiles afin de faire constater et publier lesdites modifications.

Le capital souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, dans les conditions et termes fixés par la loi, racheter ses propres actions.»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'insérer dans les statuts de la société à la suite de l'article 15, un article 15-bis avec la teneur suivante:

«Les bénéfices distribuables et le boni de liquidation seront distribués comme suit:

(i) pour quatre-vingt pourcent (80%) aux actionnaires commanditaires de classe A, au prorata du nombre d'actions détenues;

(ii) pour vingt pourcent (20%) aux actionnaires commanditaires de classe C, au prorata du nombre d'actions détenues.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé acte avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GASET, B. LEYDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11774. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010138036/166.

(100158249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Extreme Growth Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.599.

Im Jahre zweitausendundzehn, am achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch, fand sich die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable“) „Extreme Growth Fund SICAV-SIF“, mit Gesellschaftssitz in L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 148.599, zu ihrer jährlichen ordentlichen Generalversammlung ein.

Die Aktiengesellschaft in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable“) „Extreme Growth Fund SICAV-SIF“ wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch unterzeichneten Notar Marc LECUIT, vom 6. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2100 vom 26. Oktober 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Marc BOESEN, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Laura SCHÜTZE, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer.

Der Vorsitzende erstellt die Anwesenheitsliste und prüft die unter Privatschrift erteilte Vollmacht des vertretenen Aktionärs.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, sowie die von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar unter Hinzufügung des Zusatzes "ne varietur" unterzeichnete Vollmacht, bleiben der gegenständlichen Urkunde als Anlage beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte umfasst:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. Juni 2010
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Wiederwahl des Verwaltungsrates für ein Mandat von einem Jahr endend mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung.
6. Wiederwahl des Abschlussprüfers für ein Mandat von einem Jahr endend mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung.
7. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von L-1952 Luxemburg, 1-7 rue Nina et Julien Lefèvre nach L-1748 Findel-Golf, 8 rue Lou Hemmer und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Satzung.
8. Verschiedenes.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle sich im Umlauf befindenden Aktien in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind.

Somit ist die Versammlung rechtsgültig zusammengesetzt und befugt, über vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

III. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Bericht des Verwaltungsrates sowie des Abschlussprüfers zu billigen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die vom Verwaltungsrat vorgelegte und vom Abschlussprüfer geprüfte Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. Juni 2010 zu billigen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Jahresergebnis zu thesaurieren und die festgestellten jeweiligen Betriebsergebnisse auf neue Rechnung vorzutragen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Entlastung des Abschlussprüfers für die Ausübung ihrer Mandate im abgeschlossenen Geschäftsjahr.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Randy MILLER, Herrn Jay VIEIRA und Herrn Ralf FUNK.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Oktober 2011 stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den bisherigen Abschlussprüfer KPMG Audit

S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, nochmals zu bestellen.

Seine Mandat endet mit der nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Oktober 2011 stattfinden wird.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft nach L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, sowie die daraus folgende Abänderung von Artikel 2 der Satzung wie folgt:

« **Art. 2. Geschäftssitz.** Geschäftssitz der Gesellschaft ist in Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), Großherzogtum Luxemburg.

Tochtergesellschaften, Zweigstellen und sonstige Geschäftsstellen können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

Der Geschäftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb der Gemeinde Niederanven geändert werden.

Die Verlegung des Geschäftssitzes in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg bedarf eines Beschlusses der Aktionärsversammlung, welche unter den für Satzungsänderungen vorgesehenen Bedingungen entscheidet.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, so wird der Beschluss zur Verlegung des Geschäftssitzes in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg durch den Alleinaktionär getroffen».

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Findel-Golf, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BOESEN, L. SCHÜTZE, M.LECUIIT

Enregistré à Mersch, le 15 octobre 2010. Relation: MER/2010/1892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (gezeichnet:): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den 19. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010138494/87.

(100158689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Zeeman Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 46, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.358.

Projet d'apport relatif à l'apport d'une branche d'activités luxembourgeoise constituée par la succursale luxembourgeoise de Zeeman textielSupers S.A. dénommée «Zeeman textielSupers - Esch/Alzette», par Zeeman textielSupers S.A. à Zeeman Luxembourg S.à r.l

Etabli conformément à la procédure des articles 759 - 760 et s. du Code des sociétés belge («C. Soc.») et dans le cadre et suivant la procédure des dispositions légales luxembourgeoises relatives au transfert de branche d'activités au sens des articles 308bis-1 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «LSC») lues ensemble avec les dispositions des articles 285 à 308 de la LSC relatives aux scissions, à l'exception de l'article 303 de la LSC

Préalables

Le conseil d'administration de Zeeman textielSupers S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social sis 33 Nieuwstraat 33, B-2440 Geel, Belgique (la «Société Apporteuse») et les membres du conseil de gérance de Zeeman Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-4170 Esch-sur-Alzette Boulevard J.F. Kennedy 46 (la «Société Bénéficiaire»), se sont concertés et réunis de manière conjointe en date du 8 Octobre 2010 à Geel, en vue de la rédaction du présent projet d'apport d'une branche d'activités (le «Projet d'Apport»), se rapportant à l'apport en nature d'une branche d'activités par la Société Apporteuse, sans dissolution, plus spécifiquement de sa branche d'activités «Sales» constituée par sa succursale luxembourgeoise dénommée «Zeeman textielSupers -Esch/Alzette» et l'ensemble du patrimoine y affecté (entre autres, actifs et passifs, droits et obligations), ayant son adresse 46, boulevard J.F. Kennedy, L-4002 Esch-sur-Alzette et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 90850 (la «Succursale») (l'«Apport de la Branche d'Activités»).

Règles applicables à l'Apport de la Branche d'activités

L'Apport de la Branche d'Activités et le Projet d'Apport s'inscrivent dans le cadre et conformément aux articles 759-760 et s. du Code des sociétés belge (ci-après "C.Soc") et aux articles 308bis-1 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «LSC») lues ensemble avec les dispositions des articles 285 à 308 de la LSC relatives aux scissions, à l'exception de l'article 303 de la LSC.

Les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités, de manière commune, ont émis le souhait de placer l'Apport de la Branche d'Activités sous le visa des articles 759-760 et suivants du Code des Sociétés belge et des dispositions luxembourgeoises relatives aux scissions telles qu'envisagées par les dispositions des articles 285 à 308 de la LSC, à l'exception des dispositions de l'article 303 de la LSC.

Les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités déclarent qu'elles sont tous deux au courant et qu'elles ont été suffisamment informées des effets attachés aux règles applicables à l'apport d'une branche d'activités et en particulier, de la portée du transfert juridique automatique de plein droit à la Société Bénéficiaire des actifs et passifs affectés à la Succursale en droit belge et en droit luxembourgeois.

Par ailleurs, la branche d'activités «Sales» objet de l'apport, sera décrite en détail sous le point E) du Projet d'Apport. Elle forme un ensemble qui, du point de vue technique et sous l'angle de l'organisation, exerce une activité autonome et

est susceptible de fonctionner par ses propres moyens (ci-après aussi «la Branche d'Activités») au sens de l'article 680 C.Soc. et de l'article 308bis-3, paragraphe 3, de la LSC.

Les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités proposé sont:

1. La Société Apporteuse: Zeeman textielSupers S.A., une société de droit belge ayant son siège social à B-2440 Geel (Belgique), Nieuwstraat 33, enregistrée dans le registre des personnes morales (Turnhout) sous le numéro (TVA BE) 0437.177.416.

La Société Apporteuse a été constituée le 29 mars 1989, sous la dénomination «Brons België», par acte du notaire Van Ermengem à Meerhout publié dans les Annexes du Moniteur belge le 28 avril 1989 sous le numéro 1989-04-28/471 (1288). Les statuts de la société ont été pour la dernière fois modifiés le 29 juin 2001, par acte du notaire Jan Van Bael à Anvers publié dans les Annexes du Moniteur belge le 4 août 2001 sous le numéro 20010804-238.

Le conseil d'administration de la Société Apporteuse est composé comme suit:

- Monsieur Barthold Eduard Karis - Administrateur
- Monsieur Eric Jan van der Woude - Administrateur

La Société Apporteuse est, pour la signature du Projet d'Apport, dûment représentée par les deux sieurs susmentionnés.

2. La Société Bénéficiaire: Zeeman Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette (Luxembourg), Boulevard J.F. Kennedy 46, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.358.

La Société Bénéficiaire a été constituée le 7 février 2008, sous la dénomination «P&B Investment S.à r.l.», par acte du notaire Maître Joëlle Baden loco notaire Maître Martine Schaeffer à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 678 en date du 19 mars 2008. Les statuts de la Société Bénéficiaire ont été pour la dernière fois modifiés le 28 septembre 2010, par acte du notaire Maître Carlo Wersandt à Luxembourg, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil de gérance de la Société Bénéficiaire est composé comme suit:

- Monsieur Barthold Eduard Karis - Gérant
- Monsieur Eric Jan van der Woude - Gérant

La Société Bénéficiaire est, pour la signature du Projet d'Apport, dûment représentée par les deux sieurs susmentionnés, dûment habilités aux fins des présentes.

Déclarations préalables communes

Le conseil d'administration de la Société Apporteuse et le conseil de gérance de la Société Bénéficiaire déclarent avoir pris connaissance des dispositions suivantes:

- La responsabilité solidaire de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire pour les dettes certaines et exigibles au jour de l'Apport de la Branche d'Activités et qui sont transférées à la Société Bénéficiaire est limitée à l'actif net conservé par la Société Apporteuse en dehors du patrimoine apporté (article 767, §1 C.Soc. et article 289 (3) de la LSC).

- L'obligation incombant à chacune des sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités de déposer le présent Projet d'Apport au greffe du Tribunal de Commerce de Turnhout six semaines au moins avant la réalisation de l'Apport de la Branche d'Activités (article 760 § 3 C.Soc.) et de le déposer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de le faire publier au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire appelée à se prononcer sur le Projet d'Apport, et ayant pour objet d'approuver la réalisation de l'Apport de la Branche d'Activités (article 290 de la LSC).

- S'agissant d'une opération s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration des filiales internes appartenant au même groupe, les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités déclarent que leurs associés respectifs envisagent de renoncer à l'examen du Projet d'Apport et à l'établissement du rapport écrit détaillé du conseil de gérance et du rapport d'expert, tels que prévus aux articles 293, 294 et 296 de la LSC, de sorte qu'il ne sera pas procédé à l'établissement ou à l'examen desdits documents.

- En tant que de besoin, les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités déclarent d'un commun accord avoir accepté de soumettre l'Apport de la Branche d'Activités aux dispositions des articles 759-760 et s. C. Soc. et des articles 285 à 308 de la LSC.

Déclarations de la Société Apporteuse:

La Société Apporteuse déclare et garantit à la Société Bénéficiaire que:

- elle est le plein et entier propriétaire de l'ensemble des actifs et passifs se rattachant à la Succursale et que, partant, elle a le droit de les céder; et
- ces actifs ne sont grevés d'aucune garantie quelconque au profit de tiers qui ferait obstacle à la réalisation de l'Apport de la Branche d'Activités.

A. La forme, la dénomination sociale, l'objet et le siège social des sociétés participant à l'Apport

1. Société Apporteuse.

- Dénomination sociale: Zeeman textielSupers S.A.

- Forme légale: Société anonyme de droit belge
- Siège social: Nieuwstraat 33, 2440 Geel (België)
- Objet social:

«La société a pour objet:

- Le commerce de gros et de détail, l'importation et l'exportation de: tous articles textiles, textiles de maison, tricot, articles en cuir, articles et appareils ménagers, objets en verre, articles cadeau, meubles, produits d'entretien, produits alimentaires, fleurs et plantes, cosmétiques, articles de droguerie et de bijouterie.

- Le commerce de demi-gros.

Elle peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet ou de nature à le favoriser; ainsi, elle peut notamment prendre une participation dans toute entreprise dont l'objet concorde ou s'apparente au sien.

Elle peut se porter caution ou accorder son aval au bénéfice de telles entreprises, intervenir en tant que leur agent ou représentant, verser des acomptes, octroyer des crédits, constituer des sûretés hypothécaires ou autres. Traduction libre vers le français de:

"De vennootschap heeft tot doel:

- De groot- en kleinhandel, de import en export van:

Alle textielwaren, woningtextiel, breigoederen, lederwaren, huishoudgerief en huishoudtoestellen, glaswerk, geschenkartikelen, meubelen, onderwudsprodukten, voedingswaren, bloemen en planten, cosmetica, drogisterijartikelen en bijouterie.

- De tussenhandel in goederen.

Zij kan alle hoegenaamde handels-, nijverheids-, financiële, roerende en onroerende verrichtingen uitvoeren, die rechtstreeks of onrechtstreeks in verband staan met haar doel of die van aard zijn, dit te begunstigen; zo kan zij onder meer een belang nemen in iedere onderneming waarvan het doel overeenkomstig of verwant is met het hare. Zij kan zich ten gunste van dezelfde vennootschappen borg stellen of aval verlenen, optreden als haar agent of vertegenwoordiger, voorschotten toestaan, kredieten verlenen, hypothecaire of andere zekerheden verstrekken.»

2. Société Bénéficiaire.

- Dénomination sociale: Zeeman Luxembourg S.à r.l.
- Forme légale: Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois
- Siège social: Boulevard J.F. Kennedy 46, à L-4170 Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
- Objet social:

«La société a pour objet:

- Le commerce de gros et de détail, l'importation et l'exportation de: tous articles textiles, textiles de maison, tricot, articles en cuir, articles et appareils ménagers, objets en verre, articles cadeau, meubles, produits d'entretien, produits alimentaires, fleurs et plantes, cosmétiques, articles de droguerie et de bijouterie.

- Le commerce de demi-gros.

Elle peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet ou de nature à le favoriser; ainsi, elle peut notamment prendre une participation dans toute entreprise dont l'objet concorde ou s'apparente au sien.

Elle peut se porter caution ou accorder son aval au bénéfice de telles entreprises, intervenir en tant que leur agent ou représentant, verser des acomptes, octroyer des crédits, constituer des sûretés hypothécaires ou autres.»

B. Contrepartie, Modalités de remise des parts sociales et leur répartition et Date à partir de laquelle les parts attribuées par la Société Bénéficiaire à la Société Apporteuse donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité relative à ce droit

Sur base des comptes annuels de la Société Apporteuse, arrêtés au 31 décembre 2009 (tels que plus amplement détaillés au point E) ci-après) l'ensemble des actifs et passifs apportés à la Société Bénéficiaire est valorisé à sa valeur nette comptable à un montant (arrondi) de EUR 138.825.

En contrepartie de l'Apport de la Branche d'Activités, le capital social de la Société Bénéficiaire sera, suite à cet apport, augmenté à hauteur d'un montant de EUR 138.825, pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500, représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, à un montant de EUR 151.325, par l'émission de 1.388 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, qui seront entièrement émises au profit de la Société Apporteuse et souscrites entièrement par cette dernière. Par voie de conséquence, le nouveau capital social de la Société Bénéficiaire sera dès lors établi à un montant de EUR 151.325, représenté par 1.513 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune

Les nouvelles parts sociales seront obligatoirement émises en la forme nominative au moment de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Bénéficiaire approuvant l'Apport de la Branche d'Activités et seront immédiatement inscrites au nom de la Société Apporteuse dans le registre des associés de la Société Bénéficiaire.

Les parts sociales de la Société Bénéficiaire attribuées à la Société Apporteuse en rémunération de l'Apport de la Branche d'Activités conféreront les mêmes droits que les cent vingt-cinq parts sociales existantes de la Société Bénéficiaire. Il n'existe pas de parts sociales ou autres titres, ni pacte d'associés octroyant des droits préférentiels dans la Société Bénéficiaire.

Les parts sociales émises par la Société Bénéficiaire à la Société Apporteuse suite à l'Apport de la Branche d'Activités donneront le droit à un dividende à partir du 30 novembre 2010 et participeront aux bénéfices réalisés à partir du 1 janvier 2010 (compte tenu de l'effet rétroactif d'un point de vue comptable comme mentionné ci-dessous sous le point C).

C. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Apporteuse sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Bénéficiaire

Les opérations de la Société Apporteuse relatives à la Branche d'Activités seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Bénéficiaire avec effet rétroactif au 1 janvier 2010.

En conséquence, toutes les opérations et tous les résultats réalisés par la Succursale entre cette date et la date de réalisation définitive de l'Apport de la Branche d'Activités seront considérés comme l'ayant été, tant passivement qu'activement, pour le compte et aux profits et risques exclusifs de la Société Bénéficiaire.

D. Tous avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés participant à l'apport

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux membres des organes de gestion des sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités ni aux commissaires aux comptes.

Aucune part sociale existante de la Société Bénéficiaire ne dispose de droits spéciaux. Il n'existe pas d'autre titre dans la Société Bénéficiaire.

E. Description de la Branche d'Activités - Description et spécification de la manière dont les éléments du patrimoine de la Société Apporteuse seront distribués

La Branche d'Activités se rapporte à la branche d'activités luxembourgeoise «Sales», constituée par la succursale «Zeeman textielSupers - Esch/Alzette» de la Société Apporteuse, son principal établissement, située à Luxembourg à L-4002 Esch-sur-Alzette (Luxembourg), Boulevard J.F. Kennedy 46.

La Branche d'Activités concerne en particulier toutes les activités de «Zeeman textielSupers - Esch/Alzette», à savoir toutes les activités commerciales de Zeeman textielSupers S.A. au Luxembourg.

«Zeeman textielSupers - Esch/Alzette» emploie 79 salariés dont le nom, la fonction ainsi que la date d'entrée en service sont repris dans la liste attachée à ce projet de convention d'apport sous l'Annexe 1 et qui forme un tout avec lui.

La Branche d'Activités comprend l'ensemble des éléments réunis et destinés à exploiter la division Sales de Zeeman textielSupers S.A. au Luxembourg ainsi qu'à attirer et conserver sa clientèle.

La Branche d'Activités comprend en outre:

- les dénominations commerciales qui sont utilisées dans le cadre des activités de la division Sales;
- la clientèle
- le matériel servant à l'exploitation de la Branche d'Activités (dont entre autres le matériel roulant, les bâtiments loués, les installations de protection, de photocopie et de scannage, le mobilier, les stocks);]
- les contrats liés à la Branche d'Activités, dont entre autres les contrats de bail, tels que listés sous l'Annexe 2 de ce Projet d'Apport, le contrat de distribution avec Zeeman textielSupers B.V. pour la livraison des marchandises du 1 juin 2010, les contrats de travail du personnel, les contrats d'assurances (entre autres les assurances risques d'entreprises les assurances civile et incendie), et autres.

- les garanties locatives,
- les licences,

en bref, tous les droits et obligations contractuels, les livres commerciaux ainsi que le cas échéant le goodwill non exprimé lié à l'activité luxembourgeoise «Sales».

Les éléments d'actif et de passif de la Branche d'Activités tels qu'ils résultent des comptes annuels de la Société Apporteuse, arrêtés au 31 décembre 2009, et identifiés sur base de leur valeur comptable sont les suivants (montant exprimés en EUR):

ACTIF	EUR
Immobilisations incorporelles	4,62
Immobilisations corporelles	795.599,64
Créances (< 1 an)	0,00
Stock	904.222,70
Valeurs disponibles	144.023,49
Comptes de régularisation	636,68

Actif total	1.844.487,13
CAPITAUX PROPRES	EUR
Bénéficies reportés	-138.825,35
PASSIF	EUR
Dettes fournisseurs	-81.826,70
Dettes relative aux impôts, aux rémunérations et charges sociales	226.532,54
Autres dettes	-1.837.607,88
Compte de régularisation	-12.759,74
Passif total	1.844.487,13

Tous les éléments de l'actif et du passif relatif à la Branche d'Activités à apporter qui ne sont pas exprimés dans le bilan au 31 décembre 2009 seront exclusivement alloués à la Société Bénéficiaire.

Les derniers comptes annuels du dernier exercice comptable des Sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités remontant à plus de six mois, les conseils d'administration et de gérance des sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités déclarent par la présente, pour le compte rendu, qu'elles présentent un état comptable de la situation active et passive en date du 31 août 2010, ne datant pas de plus 3 mois avant la rédaction du Projet d'Apport, ci-après, l'«Etat Comptable» qui est joint sous l'Annexe 3 (état résumant la situation active et passive en date. 31 août 2010 de la Société Apporteuse) et sous l'Annexe 4 (résumant la situation active et passive en date du 31 août 2010 de la Société Bénéficiaire) de ce Projet d'Apport et qui est déposé pour consultation au siège social respectif de chaque société.

F. Consultation de documentation

Les associés des sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités auront le droit d'examiner au siège social de la société concernée au moins un mois avant que l'Apport de la Branche d'Activités ne prenne effet:

- le Projet d'Apport;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion et de contrôle des trois derniers exercices des Sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités; et
- l'Etat Comptable.

Chaque associé a le droit d'obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur simple demande et sans frais.

I. Modifications apportées aux statuts de la Société Bénéficiaire

Il est proposé à l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire devant se tenir par devant notaire luxembourgeois en date du 30 novembre 2010, de modifier l'article six (6) des statuts de la Société Bénéficiaire en vue de les mettre en concordance avec l'augmentation de capital social à intervenir, mentionnée sous le point B. du présent Projet d'Apport. L'ordre du jour y relatif sera établi en concertation avec le notaire.

J. Fermeture de la Succursale

Suite à la réalisation de l'Apport de la Branche d'Activités, le conseil d'administration de la Société Apporteuse, agissant en sa qualité de principal établissement de la Succursale, prendra des résolutions en vue d'approuver la fermeture de la Succursale par suite de l'Apport de la Branche d'Activités et de procéder à toutes les formalités qui s'avéreront nécessaires en rapport avec la fermeture de la Succursale.

K. Formalités - Modifications

Les organes de gestion des sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités déposeront le présent Projet d'Apport d'une part, pour ce qui concerne la Société Apporteuse, au greffe du Tribunal de Commerce de Turnhout et d'autre part, pour la Société Bénéficiaire, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La date envisagée pour l'approbation du Projet d'Apport par les organes compétents des sociétés participantes est le 30 novembre 2010.

Si le Projet d'Apport ne devait pas être approuvé, tous les frais relatif à la transaction seront supportés par les sociétés participantes à part égale.

Établi en DEUX exemplaires rédigés en néerlandais, dont un exemplaire qui sera déposé au greffe du tribunal de commerce de Turnhout (Belgique) et dont l'autre sera conservé au siège social de la Société Apporteuse ainsi qu'en TROIS exemplaires originaux rédigées en français, dont une copie sera déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, un exemplaire sera transmis au notaire et l'autre sera conservée au siège social de la Société Bénéficiaire.

Le 8 octobre 2010 à Geel.

Le conseil d'administration de Zeeman textielSupers S.A. / Le conseil de gérance de Zeeman Luxemburg S.à r.l
Monsieur Barthold Eduard Karis / Monsieur Eric Jan van der Woude

Administrateur - Administrateur / Gérant - Gérant

Annexes:

1. Liste des employés liés à la branche d'activité «Sales»
2. Liste des contrats de bail
3. État résumant la situation active et passive de Zeeman textielSupers S.A. au 31 août 2010
4. État résumant la situation active et passive de Zeeman Luxembourg S.à.r.l. au 31 août 2010

Région	Succ	No de personnel	Nom	Function	Date d'entrée
51	5010	500188	B. Bozzato	Gerant(e) (inactif)	03-11-2006
51	5011	500270	T. Baptista Marques	Tijdelijke Ass Filiaalbeh	21-10-2008
51	5011	500364	P. Monteiro	Vendeuse	30-08-2010
51	5009	500041	R. Vieira Barbosa	Vendeuse	16-12-2005
51	5005	500190	C. Cotas	Gerant(e)	01-11-2006
51	5002	500286	L. Da Rocha Abreu	Vendeuse apprenti	08-09-2008
51	5012	500169	F Mateus Oliveira Silva Tijdelijke	Ass Filiaalbeh	13-09-2007
51	5009	500148	A.P Soares De Pinho	Assistant(e)	15-03-2006
51	5005	500168	T. Vale Teixeira	Assistante) en formation	02-07-2007
51	5010	500247	A.C Alves Da Silva	Vendeuse	30-04-2009
91	457	500146	V Meudec	Verkoopleider	18-05-1990
51	5012	500382	M Da Graça Gomes	Vendeuse	08-07-2010
51	5009	500295	S. Pereira Norte	Vendeuse apprenti	29-09-2009
51	5005	500195	A. Pratas	Vendeuse apprenti	13-08-2007
51	5007	500407	S Pires Machado	Vendeuse	25-05-2010
51	5004	500161	C Almeida Batista	Vendeuse	08-05-2006
51	5009	500218	A Da Silva Soares	Vendeuse	02-08-2007
51	5001	500392	S. Domingues	Vendeuse	01-04-2010
51	5010	500254	G. Coutinho Soares	Vendeuse	13-09-2010
51	5007	500062	S. Harti	Vendeuse	24-02-2005
51	5001	500123	C. Barbosa Da Silva	Vendeuse	12-09-2005
51	5007	500347	E. Ventura Alves	Vendeuse	24-11-2009
51	5008	500217	M Ferreira Amorim	Vendeuse	03-07-2007
51	5008	500399	M Amorim Gomes	Vendeuse	20-04-2010
51	5012	500182	C Barroso Rodrigues	Gerant(e) en formation	26-06-2006
51	5002	500090	A.M Jardim De Brito	Vendeuse	15-12-2005
51	5008	500398	D Machado	Vendeuse	09-07-2010
91	456	500181	M. Pleic	Regiomanager	01-02-2003
51	5005	500386	C Degrott	Vendeuse	15-02-2010
51	5003	500415	C. Freitas	Vendeuse	20-09-2010
51	5003	500301	L. Moreira Narigueta	Vendeuse	30-10-2008
51	5001	500297	A. Marques	Vendeuse	24-11-2008
51	5003	500375	D. Pinto	Vendeuse	25-05-2010
51	5006	500329	S Martins Castro	Vendeuse apprenti	21-09-2009
51	5003	500153	A. Da Cruz Pinto	Vendeuse	11-01-2007
51	5003	500011	S. Figueiredo Dos Santos	Vendeuse	20-12-2003
51	5006	500355	E. Lima Pascoa	Vendeuse detache	01-03-2010
51	5008	500351	S Teixeira Da Silva	Tijdelijke Ass Filiaalbeh	22-10-2009
51	5005	500170	A. Alves Ferreira	Vendeuse	12-10-2007
51	5002	500035	L S. Kirsch - Hummel	Assistant(e)	27-11-2004
91	480	500400	W. A. A. Muermans	Verkoop Directeur	01-01-2010
51	5004	500037	S. De Sousa Gomes Cavaleiro	Gerant(e) (inactif)	15-04-2005
51	5001	500115	L.P. Goncalves Alves	Assistent(e) (inactif)	27-06-2006
51	5010	500194	J. Fortes Rodrigues	Tijdelijke Ass Filiaalbeh	03-07-2007
51	5006	500163	N Brito Rodrigues Sanches	Assistant(e)	21-02-2007
51	5010	500251	J. Kocan	Vendeuse apprenti	03-08-2009
91	486	500341	N.A.F. De Vos	Manager OG Europa	23-04-2009

51	5004	500165	M. Capela Mendes	Tijdelijke Filiaalbeheerder	12-03-2007	
51	5012	500367	S. Vajic	Vendeuse detache	18-11-2009	
51	5003	500411	S. Viegas Dos Santos	Vendeuse	26-05-2010	
51	5003	500414	N Duarte Lopes	Stagiair court < 3 m	23-09-2010	
51	5003	500152	V. Rodrigues	Vendeuse apprenti	01-10-2006	
51	5001	500393	F. Zamoum	Vendeuse	22-06-2010	
51	5006	500076	S. Ribeiro	Gérant(e)	03-12-2004	
51	5003	500201	V De Sousa Moreira	Vendeuse	13-09-2007	
51	5011	500030	N. Cunha Alves	Gérant(e)	12-11-2004	
51	5003	500114	S. Carvalho Dos Santos	Vendeuse	20-03-2006	
51	5003	500151	S. Da Cunha Alves	Assistant(e)	05-06-2006	
51	5001	500300	S. M. De Jesus Moreira	Vendeuse detache	03-02-2010	
51	5007	500031	C Peixoto-goncalves	Vendeuse	15-11-2004	
51	5003	500111	C. Faria De Freitas	Assistant(e) en formation	17-10-2009	
51	5008	500147	Z. Diaz Prado	Gerant(e)	13-07-2004	
51	5007	500342	A Muhovic	Vendeuse apprenti	13-08-2009	
51	5001	500012	S. Boumedine	Gerant(e)	01-12-2003	
51	5005	500171	M. Raherimirina Rabesetra	Tijdelijke Ass Filiaalbeh	28-04-2006	
51	5006	500404	V Rodrigues Viegas	Vendeuse	01-06-2010	
51	5005	500279	C. Barbosa	Vendeuse	04-02-2010	
51	5010	500246	C. Ferreira Barbosa	Vendeuse apprenti	20-08-2008	
51	5009	500291	D. Ferreira Barbosa	Vendeuse apprenti	01-09-2008	
51	5010	500192	V. Ferreira Barbosa	Tijdelijke Filiaalbeheerder	01-03-2007	
51	5010	500252	C. Da Silva Pereira	Vendeuse	21-09-2009	
51	5006	500145	S. Da Silva Barbosa	Vendeuse	01-04-2006	
51	5012	500108	S. Feller	Assistant(e) (inactif)	23-01-2006	
51	5007	500008	M. Schmidt	Gerant(e)	01-08-2003	
51	5002	500039	I. Teixeira Lopes	Gérant(e)	28-04-2005	
51	5004	500172	E. Kuc	Tijdelijke Ass Filiaalbeh	08-05-2006	
51	5008	500073	P. Escudeiro Cruz Montinho	Assistant(e)	23-02-2005	
51	5003	500002	N. Mahin	Gérant(e)	05-03-2003	
51	5010	500253	S. Nizet	Vendeuse detache	20-10-2009	
Adresse						
CP						
Lieu						
Pays						
Date de naissance						
Rue les Pérêts 24						
B-6870 Arville Belgique 09-04-1972						
Rue De Longeau 51						
B-6791 Athus Belgique 07-01-1982						
Rua Pierre Clément 4						
L 4916 Bascharage Luxembourg 15-05-1989						
AM Eck 3						
L-9351 Bastendorf Luxembourg 05-01-1985						
Ruelle Soeur Flavia 7						
L-6310 Beaufort Luxembourg 01-04-1976						
Rue Beronis Villa 4						
L-6550 Berdorf Luxembourg 25-07-1979						
Veinerstross 12						
L-9451 Bettel Luxembourg 24-10-1968						
Cite Hannert Dem Sclass 12						
L-9353 Bertendorf Luxembourg 24-10-1984						
Cité Hannert Dem Schlass 10						
L-9353 Bettendorf Luxembourg 23-12-1975						
Rue Duarrefstrooss 3						
L-9946 Binsfeld Luxembourg 29-09-1987						
Rue Du Midi 29 a						
4100 Bonnelles Belgique 26-05-1971						
Rue de Luxembourg 27 a						
L-7730 Colmar Berg Luxembourg 28-10-1990						
Avenue Gordon Smith 35						
L-7740 Colmar Berg Luxembourg 21-02-1989						
Av. Gordon Smith 18						
L-7740 Colmar Berg Luxembourg 03-02-1988						
Rue Des Champs 2						
L-5320 Contern Luxembourg 02-08-1991						
Rue De L'esplanade 4						
L-9227 Diekirch Luxembourg 17-07-1984						
Grand Rue 7						
L-9240 Diekirch Luxembourg 17-02-1987						
Grand-Rue 18/24						
L-4575 Differdange Luxembourg 24-04-1982						
Résidence du Var 1 f						
L-9952 Drinklange Luxembourg 13-03-1977						
Av. Grande-Duchesse Charlotte 50						
L-3440 Dudelange Luxembourg 14-10-1977						
Rue Dicks 18						
L-3448 Dudelange Luxembourg 18-08-1986						

Rue de l'Hôpital 4	L-3488	Dudelange	Luxembourg	04-10-1990
Passage des Demoiselles 3	L-6431	Echternach	Luxembourg	15-12-1981
Rue Léopold Duran 1 a	L-6435	Echternach	Luxembourg	18-08-1982
Rue de la Faucille 3	L-6438	Echternach	Luxembourg	25-05-1979
Rue Neuve 6	L-6467	Echternach	Luxembourg	20-01-1981
Val de Roses 13	L-6480	Echternach	Luxembourg	14-04-1984
Rue Albert 1 ^{er} 105	4480	Engis	Belgique	12-09-1969
Rue Gaich 4a	L-9365	Eppeldorf	Luxembourg	09-06-1990
Rue de Belvaux 16	L-4025	Esch Sur Alzette	Luxembourg	04-11-1990
Rue De Belvaux 103	L-4026	Esch Sur Alzette	Luxembourg	27-12-1984
Rue du Canal (Et. 2) 82	L-4051	Esch Sur Alzette	Luxembourg	10-01-1986
Rue du X septembre (et. 2) 36	L-4320	Esch Sur Alzette	Luxembourg	02-07-1989
Op Der Schleck 14 a	L-9747	Escherange	Luxembourg	08-02-1993
Rue De Luxembourg 184	L-4222	Esch-Sur-Alzette	Luxembourg	13-05-1988
Rue du Viaduc 31	L-4343	Esch-sur-Alzette	Luxembourg	11-09-1978
Avenue Des Alliés 46	L-9012	Ettelbruck	Luxembourg	28-05-1970
Avenue JF Kennedy 26/30	L-9053	Ettelbruck	Luxembourg	14-10-1983
Rue Michel Weiler 4	L-9091	Ettelbruck	Luxembourg	03-08-1981
Auf der Wolfskaul 17	54668	Ferschweiler	France	18-01-1983
Peerboomstraat 5	B-3600	Genk	Belgique	25-04-1972
rue de la tour 4	L-6714	Grevenmacher	Luxembourg	12-09-1985
Rue Prince Henri (et. 5) 22	L-4929	Hautcharage	Luxembourg	23-02-1982
Haapstrooss 74b	L-9376	Hoscheid	Luxembourg	19-07-1981
Haaptslrooss 63	L-9806	Hosingen	Luxembourg	19-01-1971
Im Dahl 24	L-9759	Knaphoscheid	Luxembourg	01-02-1992
Zeedijk 81 5	B-8301	Knokke-Heist	Belgique	05-02-1972
Rue du Village 2	L-5430	Lenningen	Luxembourg	16-07-1985
Rue Adolphe Fischer 69	L-1520	Luxembourg	Luxembourg	01-09-1974
Rue De Neudorf 345	L-2221	Luxembourg	Luxembourg	18-02-1991
Rue du Puits 17	L-2355	Luxembourg	Luxembourg	30-04-1990
Rue de Reckange (et.3) 3	L-3943	Mondercange	Luxembourg	25-06-1986
Avenue de la Gare 92	F-54350	Mont Saint Martin	France	02-08-1977
Route de Bastogne 59 B	L-9176	Niederfulen	Luxembourg	22-08-1977
Route de Longwy App 14 Et 3 74	L-4750	Petange	Luxembourg	24-09-1982
Rue Robert Schuman (et. 3) 28	L-4779	Petange	Luxembourg	24-09-1986
Rue Du Lavoir 16	L-4804	Rodange	Luxembourg	08-12-1972
Rue Adolphe 36	L-4805	Rodange	Luxembourg	26-03-1981
Rue Du Clopp 34	L-4810	Rodange	Luxembourg	27-11-1979
Route de longwy 29	L-4830	Rodange	Luxembourg	20-05-1984
Rue de la Minière 15	L-4839	Rodange	Luxembourg	25-01-1982
Rue de l'Aumaie 22 a	B-6760	Ruerte	Belgique	26-03-1975
Rue Nic Duprel 31	L-3721	Rumelange	Luxembourg	20-04-1994
Rue Du Buisson 15	F-54650	Saulnas	France	23-12-1975
Rue Lehberg 13	L-9124	Schieren	Luxembourg	03-07-1971
Rue de Medernach 4	L-9186	Stegen	Luxembourg	02-07-1992
Rue De Witwerdange 14	L-9911	Troisvierge	Luxembourg	04-03-1987
Rue De Bellain 14	L-9909	Troisvierges	Luxembourg	13-04-1992
Rue De Bellain 14	L-9909	Troisvierges	Luxembourg	27-06-1988
Rue De Wilwerdange 31	L-9911	Troisvierges	Luxembourg	30-05-1985
Rue de Wilwerdange 31 a	L-9911	Troisvierges	Luxembourg	20-10-1988
Grande Rue 2	L-9905	Troisvierges	Luxembourg	01-01-1979
Rue De Gaulle 67	54190	Villerupt	France	03-10-1986
Rue Belle Vue 16	F-57330	Volmerange les Min	France	11-12-1961
Rue Des Bateliers 4	L-6612	Wasserbillig	Luxembourg	30-06-1981

109122

Route De Luxembourg 11	L-6633	Wasserbillig	Luxembourg	23-05-1960
Route de Dieckkirch 10	L-6590	Weiterbach	Luxembourg	12-03-1968
Rue de Stehnen 17	B-6700	Weyler	Belgique	26-11-1967
Rue Wilwerdange 43 f	L-9980	Wilwerdange	Luxembourg	03-10-1970

Annexe N°2

Liste des contrats de bail

1. Contrat de bail n° 5001 conclu en date du 17 février 2003 entre la société anonyme «IMMOBILIERE OP DER HART II» et la société «Zeeman textielSupers N.V.», modifié par voie d'avenant en date du 8 juin 2010;
2. Contrat de bail n° 5002 conclu en date du 3 décembre 2003 entre la société à responsabilité limitée «EBC S.à r.l.» et la société «Zeeman textielSupers N.V.»;
3. Contrat de bail n° 5003 conclu en date du 14 novembre 2003 entre la société «AUTO-MOTOR-CENTER-ESCH» et la société «Zeeman textielSupers N.V.», modifié par voie d'avenant en date du 1 février 2006;
4. Contrat de bail n° 5004 conclu en date du 15 mars 2004 entre la société anonyme «IMMO-KAMPEN S.A.» et la société «Zeeman textielSupers N.V.»;
5. Contrat de bail n° 5005 conclu en date du 16 février 2006 entre la société à responsabilité «TOP center Mersch S.à r.l.» et la société «Zeeman textielSupers N.V.»;
6. Contrat de bail n° 5006 conclu en date du 10 août 2004 entre la société à responsabilité limitée «MATCH EST» et la société anonyme «Zeeman TextielSupers»;
7. Contrat de bail n° 5007 conclu en date du 21 janvier 2005 entre la société à responsabilité limitée «Au Bon Marché S.à r.l.» et la société «Zeeman textielSupers N.V.»;
8. Contrat de bail n° 5008 conclu en date du 5 janvier 2006 entre la société anonyme «RETAIL ESTATE LUXEMBURG» et la société «Zeeman textielSupers N.V.»;
9. Contrat de bail n° 5009 conclu en date du 7 février 2006 entre la société à responsabilité limitée «MATCH SUD» et la société anonyme «Zeeman textielSupers»;
10. Contrat de bail n° 5010 conclu en date du 24 septembre 2006 entre la société anonyme «PORTE DES ARDENNES» et la société anonyme «ZEEMAN TEXTIELSUPERS»;
11. Contrat de bail n° 5011 conclu en date du 19 août 2008 entre la société anonyme «PROFILUX» et la société anonyme «ZEEMAN TEXTIEL SUPERS»; et
12. Contrat de bail n° 5012 conclu en date du 2 septembre 2009 entre la société à responsabilité limitée «Centre commercial de Walferdange et la société «Zeeman Textiel Supers N.V.».

Annexe 3

État résumant la situation active et Passive

in EUR	Zeeman textielSupers N.V., 31-8-2010
BILAN	31-8-2010
Immobilisations incorporelles	536
Immobilisations corporelles	11.302.524
Immobilisations financières	447
Stocks	18.266.797
Charges constatées d'avance	2.258.093
Valeurs disponibles	2.326.833
Compte de régularisation	109.811
ACTIF TOTAL	34.265.040
Report à nouveau	10.263.490
Résultat de l'exercice	2.200.259
Autres dettes (> 5 ans)	12.500.000
Dettes fournisseurs	643.524
Dettes relatives aux impôts	2.793.107
Dettes relative aux rémunérations et charges sociales	5.205.748
Autres dettes	658.912
PASSIF TOTAL	34.265.040

Annexe 4

État résumant la situation active et Passive

In EUR	Zeeman Luxembourg Sàrl
Bilans	31-8-2010
Immobilisations incorporelles	4
Immobilisations corporelles	718.254
Stock	1.004.881
Charges constatées d'avance	264.624
Valeurs disponibles	230.451
Compte de régularisation	9.062
ACTIF TOTAL	2.227.277
Report à nouveau	138.825
Résultat de l'exercice	105.462
Dettes fournisseurs	31.890
Dettes relative aux rémunérations et charges sociales	43.559
Autres dettes	1.907.541
PASSIF TOTAL	2.227.277

Référence de publication: 2010138368/495.

(100157755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Ulysse Investissement I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.151.

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Ulysse Investissement S.C.A.», ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154151, constituée suivant un acte du soussigné notaire en date du 5 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association du 18 août 2010, numéro 1684 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Florence GASET, employée privée, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'appellation des actions de classe C en supprimant la mention «carried interest» pour la remplacer par la mention «action de classe C».

2. Suite à l'adoption de la résolution qui précède, adaptation de l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«La société a un capital souscrit de cinq millions cinq mille un euros (EUR 5.005.001,-) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions ordinaires de classe A («Actions Ordinaires»), une (1) action de commandité de classe B («Action de commandité»), et cinq mille (5.000) actions de classe C («Actions de classe C»), ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par «Ulysse Investissement S.à r.l.», prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

La société a un capital autorisé de trente millions cinq mille un euros (EUR 30.005.001,-), représenté par trente millions (30.000.000) d'actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et cinq mille (5000) actions de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'associé commandité est autorisé à émettre des nouvelles actions de catégorie A, avec ou sans droit préférentiel de souscription et à accepter les souscriptions des actions ainsi émises, afin d'augmenter en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, le montant du capital social émis de la société dans la limite du montant du capital social autorisé.

En application de l'article 32 alinéa 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la durée de cette autorisation ne peut excéder cinq (5) ans et l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, peut renouveler ladite autorisation et en modifier l'étendue. Cette autorisation prend fin le 23 septembre 2015.

Suite à de telles modifications, l'actionnaire commandité prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire adapter le présent article et procédera notamment à toutes les démarches utiles afin de faire constater et publier lesdites modifications.

Le capital souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, dans les conditions et termes fixés par la loi, racheter ses propres actions.».

3. Modification de l'article 15-bis des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les bénéfices distribuables et le boni de liquidation seront distribués comme suit:

(i) premièrement, mises en réserves des sommes nécessaires pour assurer le remboursement, aux actionnaires de classe B, d'un montant égal au montant de leurs apports respectifs, au prorata du nombre d'actions détenues;

(ii) deuxièmement, toute somme distribuable restante sera répartie pour quatre-vingt pourcent (80%) du montant restant aux actionnaires commanditaires de classe A, et pour vingt pourcent (20%) du montant restant aux actionnaires commanditaires de classe C, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux.».

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination des actions de classe C et de supprimer la mention «Carried Interest» pour la remplacer par la mention «de classe C».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de faire adapter l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«La société a un capital souscrit de cinq millions cinq mille un euros (EUR 5.005.001,-) représenté par millions (5.000.000) d'actions ordinaires de classe A («Actions Ordinaires»), une (1) action de commandité de classe B («Action de commandité») et cinq mille (5.000) actions de classe C («Actions de classe C»), ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par «Ulysse Investissement S.à r.l», prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

La société a un capital autorisé de trente millions cinq mille un euros (EUR 30.005.001,-), représenté par trente millions (30.000.000) d'actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et cinq mille (5.000) actions de classe C, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'associé commandité est autorisé à émettre des nouvelles actions de catégorie A, avec ou sans droit préférentiel de souscription et à accepter les souscriptions des actions ainsi émises, afin d'augmenter en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, le montant du capital social émis de la société dans la limite du montant du capital social autorisé.

En application de l'article 32 alinéa 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la durée de cette autorisation ne peut excéder cinq (5) ans et l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, peut renouveler ladite autorisation et en modifier l'étendue. Cette autorisation prend fin le 24 septembre 2015.

Suite à de telles modifications, l'actionnaire commandité prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire adapter le présent article et procédera notamment à toutes les démarches utiles afin de faire constater et publier lesdites modifications.

Le capital souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, dans les conditions et termes fixés par la loi, racheter ses propres actions.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 15-bis des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Les bénéfices distribuables et le boni de liquidation seront distribués comme suit:

- (i) premièrement, mises en réserves des sommes nécessaires pour assurer le remboursement, aux actionnaires de classe B, d'un montant égal au montant de leurs apports respectifs, au prorata du nombre d'actions détenues;
- (ii) deuxièmement, toute somme distribuable restante sera répartie pour quatre-vingt pourcent (80%) du montant restant aux actionnaires commanditaires de classe A, et pour vingt pourcent (20%) du montant restant aux actionnaires commanditaires de classe C, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. GASET, B. LEYDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12325. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010138736/110.

(100158292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Diversified Liquidity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.809.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Diversified Liquidity Fund" (the "Company"), a "société anonyme" in the form of an investment company with variable share capital qualifying as a specialized investment fund ("société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé") having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146809, incorporated on June 15, 2009 under the name "Auda Diversified Liquidity Fund" pursuant to a notarial deed published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 1365 of July 15, 2009, and the articles of association of which have been amended on August 20, 2009 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial number 1949 of October 7, 2009.

The meeting was opened at 2.15 p.m. with Mr Grégoire GILFRICHE, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Aurélien PROUST, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent TESTAERT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and beginning of the voluntary liquidation proceedings.
- 2. Appointment of the liquidator and determination of its powers.

II. That, in accordance with article 25 of the Company's articles of association, a convening notice reproducing the agenda of the present meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on September 27, 2010, all the shares of the Company being registered shares.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each shareholder present or represented are shown on an attendance list which, after having been signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the members of the Bureau, will remain annexed to present deed. The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

IV. That it appears from the said attendance list that, out of a total of six hundred and thirty-eight thousand nine hundred and fifty-nine point six hundred and twenty-six (638,959.626) shares of the Company in issue, six hundred and

thirty-eight thousand nine hundred and fifty-nine point six hundred and seventeen (638,959.617) shares are represented at the present meeting.

V. That, by circular resolutions adopted on September 27, 2010, the Board of Directors of the Company resolved to convene the present general meeting of shareholders of the Company.

VI. That, according to articles 35 and 36 of the Company's articles of association, the present general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes validly cast by the shareholders present or represented.

VII. That as a result of the foregoing, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate and vote on the items of the agenda.

After deliberation the general meeting of shareholders unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint as liquidator of the Company (the "Liquidator"):

Ms Hanna Esmee DUER, company director, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The general meeting of shareholders further resolves that the audit of the Company's liquidation accounts will be carried out by the Company's authorized external auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), being PricewaterhouseCoopers, a "société à responsabilité limitée" organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves that:

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases where such an authorization is provided for by the law;
- the Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounting records of the Company;
- the Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights, renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances;
- the Liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims; and
- the Liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Diversified Liquidity Fund" (la "Société"), une société anonyme prenant la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146809, constituée en date du 15 juin 2009 sous la dénomination "Auda Diversified Liquidity Fund" suivant acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1365 du 15 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés en date du 20 août 2009 suivant acte notarié publié au Mémorial numéro 1949 du 7 octobre 2009.

La séance est ouverte à 14 heures 15 sous la présidence de M. Grégoire GILFRICHE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M. Aurélien PROUST, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
L'assemblée élit comme scrutateur M. Laurent TESTAERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
Le bureau de l'assemblée (le "Bureau") ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:
I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et début de la procédure de liquidation volontaire.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que, conformément à l'article 25 des statuts de la Société, une convocation reproduisant l'ordre du jour de la présente assemblée a été envoyée par lettre recommandée à chacun des actionnaires nominatifs de la Société le 27 septembre 2010, toutes les actions de la Société étant des actions nominatives.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire présent ou représenté sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

IV. Qu'il ressort de ladite liste de présence que, sur un total de six cent trente-huit mille neuf cent cinquante-neuf virgule six cent vingt-six (638.959,626) actions de la Société en circulation, six cent trente-huit mille neuf cent cinquante-neuf virgule six cent dix-sept (638.959,617) actions sont représentées à la présente assemblée.

V. Que, par résolutions circulaires adoptées le 27 septembre 2010, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de convoquer la présente assemblée générale des actionnaires de la Société.

VI. Que, conformément aux articles 35 et 36 des statuts de la Société, la présente assemblée générale ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et les résolutions, pour être adoptées, devront réunir au moins les deux tiers des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

VII. Qu'il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et voter sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur"):

Mme Hanna Esmee DUER, directrice de société, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires décide, de plus, que le contrôle des comptes de liquidation de la Société sera effectué par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, à savoir PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que:

- le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir son mandat, et en particulier tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation est prévue par la loi;
- le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société;
- le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels, renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tous droits préférentiels ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;
- le Liquidateur peut faire des avances sur paiements des produits de liquidation après avoir payé ou gardé en réserve suffisamment de fonds pour faire face aux réclamations réelles et éventuelles des créanciers; et
- le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires les pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE., fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GILFRICHE, A. PROUST, L. TESTAERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12462. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010138978/152.

(100159176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Fideos, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.678.

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FIDEOS», avec siège social à 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114678, constituée suivant acte reçu en date du 24 février 2006 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C n° 1036 du 27 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 4 avril 2006 par Maître Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C n° 1148 du 13 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent mille Euro (€ 100.000.-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

2. Modification afférente des deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts, pour leur conférer la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Senningerberg, commune de Niederanven.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du conseil d'administration, ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.»

3. Rajout d'un nouveau dernier alinéa à l'article 4 des statuts, avec la teneur suivante:

«La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le conseil d'administration pourra décider quelles activités seront exercées par la succursale et nommer un ou plusieurs représentants permanents pour l'activité de la succursale et déterminer leurs pouvoirs.»

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts, pour leur conférer la teneur suivante:

Art. 2. Alinéas premier et Deuxième. «Le siège social est établi à Senningerberg, commune de Niederanven.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du conseil d'administration, ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de rajouter un nouveau dernier alinéa à l'article 4 des statuts, avec la teneur suivante:

Art. 4. Dernier alinéa. «La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le conseil d'administration pourra décider quelles activités seront exercées par la succursale et nommer un ou plusieurs représentants permanents pour l'activité de la succursale et déterminer leurs pouvoirs.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (€ 1.000.-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2010. Relation LAC/2010/45911. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010139028/64.

(100159843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Bellivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.833.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.436.

Bellivo, Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.656.

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée;

A comparu:

Madame Hélène SCHORR, employée, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Agissant en sa qualité:

De mandataire spécial de la société à responsabilité limitée BELLIVO S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B82.436,

Madame Hélène SCHORR est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil de Gérance, prise en sa réunion, en date du 28 septembre 2010;

Et,

De mandataire spécial de la société anonyme BELLIVO, société anonyme holding (ci-après BELLIVO SAH), établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B57.656,

Madame Hélène SCHORR est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion, en date du 28 septembre 2010;

a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter les termes et conditions d'un projet de fusion, à établir par les présentes entre les sociétés précitées par application de l'article 271 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en la forme notariée, projet dont la teneur est la suivante:

1. Description de la fusion. La société à responsabilité limitée BELLIVO S.à r.l., entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 257 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après désignée la «Loi») avec la société anonyme holding BELLIVO (détenant la totalité des parts sociales émises et en circulation de la société à responsabilité limitée BELLIVO S.à r.l.) par absorption de cette dernière,

2. Modalités de la fusion. Description des sociétés qui fusionnent:

2.1 La société absorbante

La société ci-avant qualifiée BELLIVO S.à.r.l., a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2001, publié au Mémorial, Série C n°1168 du 14 décembre 2001. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte du même notaire, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2003, publié au Mémorial C n°1250 du 26 novembre 2003 (ci-après dénommée BELLIVO S.à.r.l. ou la «société absorbante»).

2.2 La société absorbée

La société ci-avant qualifiée BELLIVO, société anonyme holding, a été constituée à Herentals (Belgique), puis son siège social a été transféré suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 181 du 11 avril 1997. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C n°136 du 25 janvier 2002. (ci-après dénommée BELLIVO, société anonyme holding ou «la société absorbée»).

La société absorbante a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, la société absorbée ayant été constituée et existant sous la forme de société anonyme de droit luxembourgeois. Leur fusion est conforme à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), notamment par l'ajout de l'article 257. La société absorbée n'a pas d'employé.

Il est projeté, suite à la fusion de transformer la BELLIVO S.à r.l. en société anonyme.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} août 2010.

4. Les deux sociétés n'ont pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. De plus aucun titre autre que des actions ou parts sociales n'est actuellement émis.

5. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des conseils d'administration ou aux commissaires aux comptes, respectivement aux gérants de la société BELLIVO S.à.r.l..

6. Information des associés:

Tous les propriétaires des parts sociales de BELLIVO S.à.r.l. ont le droit, pendant un mois au moins avant que la fusion ne prenne effet entre les parties, de prendre connaissance, au siège social de cette société, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b), c), d) et e) de la Loi, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion du dernier exercice clôturé au 31 décembre 2009. Une copie intégrale ou, s'ils le désirent, partielle de ces documents peut être obtenue par tout propriétaire des parts sociales sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs propriétaires des parts sociales de la société absorbante disposant seul ou ensemble d'au moins 5% (cinq pourcent) des parts sociales du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le même délai comme indiqué ci-avant au point 6) la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

8. Prise d'effet de la fusion:

A défaut de convocation d'une assemblée et à défaut de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date Effective»), et entraînera de plein droit les effets prévus par la Loi.

9. Effets de la fusion:

9.1. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prendront fin à la Date Effective. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour tous devoirs et actes accomplis jusqu'au jour de la Date Effective.

9.2. La société absorbante, BELLIVO S.à.r.l. est une participation à 100% de la société absorbée, BELLIVO SAH, et la fusion inversée des deux sociétés intervient dans le cadre d'une restructuration interne du groupe de sociétés.

Entre les sociétés qui fusionnent, la fusion aura effet à la Date Effective de telle manière que tous les actifs et tous les passifs de la société absorbée seront censés être transférés à la société absorbante à cette même date pour un montant de € 47.537.338,32.-.

Ce montant représente les fonds propres de BELLIVO SAH au 31 Juillet 2010. Les actions de la BELLIVO SAH seront échangées contre 120.000 parts de BELLIVO S. à r.l, d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune pour un montant de € 12.000.000,- et une prime de fusion d'un montant de € 35.537.338,32- sera constatée.

9.2.1. La société absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la société absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent à la Date Effective sans droit de recours contre la société absorbée pour quelque raison que ce soit.

9.2.2. La société absorbante acquittera à compter de la Date Effective tous impôts, contributions, taxes et redevances, primes d'assurance et toutes autres dettes, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.

9.2.3. La société absorbante exécutera tous contrats et tous engagements de quelque nature que ce soit de la société absorbée tels que ces contrats et engagements existent à la Date Effective.

9.2.4. La société absorbante assumera toutes les obligations et dettes de quelque nature que ce soit de la société absorbée à compter de la Date Effective.

9.2.5. Les droits et créances compris dans le patrimoine de la société absorbée sont transférés de plein droit à la société absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La société absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans les droits réels et personnels de la société absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception.

10. Ainsi par l'effet de la fusion toutes les actions émises par la société absorbée BELLIVO SAH seront annulées lors de l'échange contre les parts nouvelles de BELLIVO S. à r. l..

Par la fusion, la Société absorbante BELLIVO S.à r.l. détiendra l'entière responsabilité de ses propres parts initiales. La fusion sera suivie d'une réduction de capital pour un montant de 5.833.600,- EUR par annulation des 58.336 parts initiales d'un pair comptable de 100,-EUR chacune.

11. La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la société absorbée à la société absorbante. Y sont comprises les formalités, procédures, conditions et les publications qui sont prévues par les lois et règlements des pays étrangers dans lesquels des biens patrimoniaux sujets à absorption sont situés. Dans toute la mesure exigée par la loi ou jugée nécessaire ou utile, des documents de transfert appropriés seront signés par les sociétés qui fusionnent. La société absorbée apportera par ses administrateurs tout son concours en vue de réaliser le transfert des actifs et passifs transmis par elle au profit de la société absorbante, son unique actionnaire.

12. Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la société absorbante. La société absorbante acquittera le cas échéant les impôts dus par la société absorbée au titre des exercices non encore imposés définitivement.

13. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal de cinq années au siège de la société à responsabilité limitée BELLIVO S.à r.l., établie à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Constatation

Le notaire soussigné déclare attester de la conformité aux dispositions légales du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Schorr et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. LAC/2010/45949. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Joëlle Baden, Notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010140218/134.

(100160690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Millenium Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.346.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1522 du 24 juillet 2010, page 73010, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes annuels 2008 de Millenium Financing S.A.:

au lieu de: «Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés (...)»,

lire: «Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés (...)».

Référence de publication: 2010140239/11.

Perseus Immobilien Gesellschaft 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.803.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter Abgehalten am 3. August 2010

GESCHAFTSFÜHRER

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt den folgenden Geschäftsführer von ihren Mandaten als Kategorie B Geschäftsführer an:

- Herr Michael FURTH geboren am 29. April 1968 in Che (Irland), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England),
- Herr Gerard MEIJSEN, geboren am 29. August 1966 in Monnickendam (Niederlanden), beruflich wohnhaft in 1161, Strawinskylaan NL-1077 XX Amsterdam (Niederlanden), and
- Herr Christophe CAHUZAC, geboren am 26. Oktober 1972 in Saint Mard (Belgium) beruflich wohnhaft in L-1536 Luxemburg 2, rue du Fossé.

Die Generalversammlung beschließt, die drei folgenden Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Whitehall European RE 7 S.à r.l.", mit Sitz in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133478,
- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Whitehall European RE 8 S.à r.l.", mit Sitz in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133479, and
- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Whitehall European RE 9 S.à r.l.", mit Sitz in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133480.

Die Kategorie A Geschäftsführer bleiben die folgende:

- Herr Simon KÖNIG, geboren in Bern (Schweiz), am 13. Oktober 1974, beruflich wohnhaft in CH-8700 Küsnacht/ Zurich Seestrasse 39, (Schweiz),
- Herr Nico HANSEN, geboren am 31. März 1969 in Differdingen, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg 55-57 Avenue Pasteur, and
- Frau Sophie BATARDY, geboren am 22. Januar 1963 in Lille (Frankreich) beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg 55-57 Avenue Pasteur.

Der Vorstand ist beschlussfähig, mit der kollektiven Unterschrift eines Kategorie A- Geschäftsführer und eines Kategorie B- Geschäftsführer.

KOMMISSAR

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Gesellschaftssitz L-1471 Luxembourg 400, route d'Esch, von ihrem Mandat als Kommissar abzusetzen.

Luxemburg, den 10 August 2010.

Référence de publication: 2010124841/38.

(100141249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l., pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14.09.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010124525/11.

(100140857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Société de Participation Européenne et Internationale S.A. (SPEI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.301.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2010 que les personnes suivantes ont été réélues:

Administrateurs:

- Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Commissaire:

- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010124884/20.

(100141834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.09.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010124526/11.

(100140858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.900.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Ingersoll-Rand Lux Worldwide Capital S.à r.l. pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.09.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010124527/11.

(100140865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Brasserie New Ekseption S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 3, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 89.267.

—
L'an deux mille dix, le treize septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "BRASSERIE NEW EKSEPTION S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 3, rue Joseph Junck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 89267, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1629 du 13 novembre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 509 du 28 février 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean GLODT, cabaretier, demeurant à L-3493 Dudelange, 2, rue Batty Weber.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique;

2. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir ou faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle;

4. Révocation des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes actuellement en fonction, avec décharge;

5. Nomination de Monsieur Jean GLODT, cabaretier, né à Luxembourg, le 2 juin 1953, demeurant à L-3493 Dudelange, 2, rue Batty Weber, comme administrateur unique et fixation de la durée de son mandat;

6. Nomination de Monsieur Laurent GLODT, employé privé, né à Luxembourg, le 16 mars 1980, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 7A, rue Principale, aux fonctions de commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un associé unique (l' "Actionnaire Unique").

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2), et

- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BRASSERIE NEW EKSEPTION S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

En général, la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir ou faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Envers les tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide révoquer les administrateurs, l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes, actuellement en fonction, et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique nomme Monsieur Jean GLODT, préqualifié, comme administrateur unique de la Société, ce dernier exerçant les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique nomme Monsieur Laurent GLODT, préqualifié, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. GLODT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. LAC/2010/39957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124645/248.

(100142101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Ingersoll-Rand Lux Roza S.à r.l., pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.09.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010124529/11.

(100140861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Ingersoll-Rand Luxembourg United S.à r.l., pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.09.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010124530/11.

(100140859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Land and Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.483.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de «LAND AND BUSINESS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38-40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 24 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 958 du 16 mai 2006, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 114 483 (la "Société").

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie DEMAEGHT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Il a été établi une liste des présences, renseignant les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

II) Il résulte de ladite liste des présences que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du jour

1) Soumettre la Société, en ce qui concerne toutes ses activités et tous ses contrats, qu'ils aient été conclus dans le passé ou qu'ils soient conclus dans le futur, à l'application de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation et publiée au Mémorial A, Recueil de Législation sous le numéro 46 du 29 mars 2004 (page 720) en modifiant ses Statuts à cette fin;

2) Modifier l'article 1^{er} des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (telle que modifiée, la «Loi sur la Titrisation») et par les présents statuts. La Société prend la dénomination de «LAND AND BUSINESS S.A.».

3) Modifier l'article 4 (OBJET SOCIAL) des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la Loi sur la Titrisation.

Elle peut en particulier, mais sans limitation, à part celles exigées par la Loi sur la Titrisation:

- de toute manière, acquérir, détenir et disposer de tous biens;
- assumer des ou disposer de risques liés à tous biens;
- exercer tous droits quelconques attachés à ces biens et risques;
- donner des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses biens et droits dans la mesure où cela est permis par la Loi sur la Titrisation;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;
- recueillir des fonds, émettre des titres de dette, afin d'exercer ses activités dans les limites de son objet social;
- transférer tout bien contre une juste contrepartie à toute autre entité.

La Société peut exercer toutes transactions qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social à l'exclusion de toute activité bancaire et s'engager dans tout acte légal, activité légale ou exercer tous pouvoirs autorisés aux véhicules de titrisation par la Loi sur la Titrisation qui, dans chacun des cas, sont accessoires et nécessaires ou appropriés à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus; à la condition qu'ils ne soient pas contraires aux objectifs ci-dessus et ne soient pas autrement prohibés par tout engagement auquel la Société serait partie.»

4) Modifier l'article 12 des Statuts, lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

5) Approuver la démission de «SER.COM S.à r.l.», ayant son siège social au 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

6) Remplacer le commissaire aux comptes par un réviseur d'entreprises, tel que requis par la Loi sur la Titrisation et, en conséquence, refondre l'article 14 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 14.** Les comptes de la Société sont vérifiés en application de la Loi sur la Titrisation par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

La valeur Nette d'inventaire des «profit participation loan» sera calculé chaque mois à un jour d'évaluation établi par le conseil d'administration (jour d'évaluation)

La valeur Nette d'Inventaire par «profit participation loan» de chaque compartiment au Jour d'Evaluation est égale à la Valeur Nette totale de cette catégorie divisé par les nombre total de PPLn au jour d'Evaluation.

La valeur des actifs nets de la société est égale à la différence entre la valeur de son actif brut et de ses engagements.

Le calcul est fondé sur la méthode LTV (last transaction value).»

7) Modifier l'article 18 des Statuts en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouveau paragraphe stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article 18 sera dorénavant libellé comme suit:

«Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

8) Modifier l'article 19 des Statuts, lequel article 19 sera dorénavant libellé comme suit: «Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

9) Modifier l'article 27 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la Loi sur la Titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

10) Divers

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 18 des Statuts:

Première résolution

Les actionnaires décident de soumettre la Société, en ce qui concerne toutes ses activités et tous ses contrats, qu'ils aient été conclus dans le passé ou qu'ils soient conclus dans le futur, à l'application de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation et publiée au Mémorial A, Recueil de Législation sous le numéro 46 du 29 mars 2004 (page 720) en modifiant ses Statuts à cette fin.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 1^{er} des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

Art. 1^{er}. «Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (telle que modifiée, la «Loi sur la Titrisation») et par les présents statuts. La Société prend la dénomination de «LAND AND BUSINESS S.A.».

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la Loi sur la Titrisation. Elle peut en particulier, mais sans limitation, à part celles exigées par la Loi sur la Titrisation:

- de toute manière, acquérir, détenir et disposer de tous biens;

- assumer des ou disposer de risques liés à tous biens;
- exercer tous droits quelconques attachés à ces biens et risques
- donner des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses biens et droits dans la mesure où cela est permis par la Loi sur la Titrisation;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;
- recueillir des fonds, émettre des titres de dette, afin d'exercer ses activités dans les limites de son objet social;
- transférer tout bien contre une juste contrepartie à toute autre entité;

La Société peut exercer toutes transactions qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social à l'exclusion de toute activité bancaire et s'engager dans tout acte légal, activité légale ou exercer tous pouvoirs autorisés aux véhicules de titrisation par la Loi sur la Titrisation qui, dans chacun des cas, sont accessoires et nécessaires ou appropriés à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus; à la condition qu'ils ne soient pas contraires aux objectifs ci-dessus et ne soient pas autrement prohibés par tout engagement auquel la Société serait partie.»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 12 des Statuts, lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

Cinquième résolution

Les actionnaires décident d'approuver la démission de «SER.COM S.à r.l.», ayant son siège social au 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Sixième résolution

Les actionnaires décident d'approuver de remplacer le commissaire aux comptes par un réviseur d'entreprises, tel que requis par la Loi sur la Titrisation et, en conséquence, refondre l'article 14 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 14.** Les comptes de la Société sont vérifiés en application de la Loi sur la Titrisation par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.“

La valeur Nette d'inventaire des «profit participation loan «sera calculé chaque mois à un jour d'évaluation établi par le conseil d'administration (jour d'évaluation)

La valeur Nette d'Inventaire par «profit participation loan» de chaque compartiment au Jour d'Evaluation est égale à la Valeur Nette totale de cette catégorie divisé par les nombre total de PPLn au jour d'Evaluation.

La valeur des actifs nets de la société est égale à la différence entre la valeur de son actif brut et de ses engagements.

Le calcul est fondé sur la méthode LTV (last transaction value).»

Septième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 18 des Statuts en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouveau paragraphe stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article 18 sera dorénavant libellé comme suit:

«Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

Huitième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 19 des Statuts, lequel article 19 sera dorénavant libellé comme suit: «Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

Neuvième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 27 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la Loi sur la Titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, B.D. KLAPP, S. DEMAEGHT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10372. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010124787/194.

(100141843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Editions Revue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 24.654.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue à L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks le 14 juin 2010 à 11.00 heures

Résolutions

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale nomme à la fonction d'Administrateur des Editions Revue S.A. et pour une période de trois ans Monsieur Francis Wagner, né le 13 mai 1960 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-4040 Esch-sur-Alzette, 29, rue Xavier Brasseur.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

6^{ème} résolution:

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises pour l'exercice 2009 d'Editions Revue S.A. PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au procès verbal de l'Assemblée générale

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2010.

Alvin Sold

Administrateur

Référence de publication: 2010124954/23.

(100141419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

J.M.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L100107604.04

Date: 20/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010124531/15.

(100140821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Jarkride Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 30.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124532/10.

(100141039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Alternative Petroleum Technologies (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.187.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the fifteen day of September,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-Sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Alternative Petroleum Technologies S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143328,

hereby represented by Mr Alexander Koch, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 8 September 2010, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That Alternative Petroleum Technologies (Europe) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152187, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 922, of 4 May 2010;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up;

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

VIII. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1.000,-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze septembre,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Alternative Petroleum Technologies S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143328,

dûment représentée par Maître Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2010, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, celle-ci restera annexée aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La société Alternative Petroleum Technologies (Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152187, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 922, du 4 mai 2010;

2. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées;

3. Le comparant est l'actionnaire unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidateur de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

7. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à 1.000.- euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.Koch, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124615/93.

(100141703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Kiminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124533/10.

(100141005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Leeward Ventures Partners, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 140.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124534/11.

(100141287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Ojai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 117.038.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 12 août 2010 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2015:

Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy (Belgique), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19 décembre 1953 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, née à Rocourt (Belgique), le 13 novembre 1969, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2011:

BS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.486.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010124999/23.

(100140980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

LJ Management & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124535/10.

(100141058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Lumédia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 83.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alvin Sold
Administrateur délégué

Référence de publication: 2010124536/11.

(100141358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Luxindus s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9639 Boulaide, 9, rue Jérôme de Busleyden.
R.C.S. Luxembourg B 95.604.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010124537/11.

(100140835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Cofiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 50.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 septembre 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
 - Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg
 - Monsieur Gianluca VACCHI, administrateur de sociétés, demeurant 10, via Romitino Castenaso, I-40055 Bologne
- L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur John SEIL.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- M. Luca POGGI demeurant via Luca Ghini, 14 à Bologne, Italie

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010124678/22.

(100141933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Man Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.253.

Le Bilan au 31.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010124539/10.

(100141220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Mark Antony Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mark Antony Partners S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010124540/11.

(100141204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

MAC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 16.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roland Kayser

Gérant

Référence de publication: 2010124541/11.

(100141330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur David COWLING, directeur, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1204 Genève, Suisse;

- Madame Stephanie DAWSON, comptable, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1204 Genève, Suisse

- Monsieur Niko LAINE, comptable, demeurant professionnellement à c/o General Oriental (Services) Limited, 77, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg

Monsieur Tobias BROWN a démissionné de son mandat d'administrateur.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un est obligatoirement Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU ou Monsieur David COWLING ou Madame Luce GENDRY ou Madame Stephanie DAWSON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124740/22.

(100141912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Made 4 You S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 16, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.593.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124542/10.

(100140832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Maincap Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 67.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010124543/11.

(100140963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Czech Republic II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010124554/14.

(100140999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.489.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par résolutions des actionnaires en date du 25 août 2010 que:

1. La démission de Monsieur Christophe CAHUZAC, en date du 6 août 2010, en tant que gérant de catégorie A, est acceptée.

2. Est nommée, avec effet au 6 août 2010, en remplacement du gérant de catégorie A démissionnaire et pour une durée illimitée:

Madame Nicole GÖTZ, née à Brackenheim (Allemagne) le 6 juin 1967 et ayant son adresse professionnellement au 9-11 Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010124911/19.

(100142087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

ProLogis Czech Republic III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010124555/14.

(100140987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Czech Republic III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représentée par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010124556/14.

(100140996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Wabi Sabi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 107.923.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 02 juillet 2010

Première résolution

L'Assemblée constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Witry Christoph demeurant à L-6484 Echternach 27 rue de la Sûre comme administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Melle Witry Anabel, demeurant à L-6484 Echternach 27 rue de la Sûre.

Suite à cette résolution le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. WITRY René, architecte, demeurant à L-6484 Echternach 27, rue de la Sûre.
 - Mme WITRY-WILLE Ursula, architecte, demeurant L-6484 Echternach 27, rue de la Sûre.
 - Melle WITRY Anabel, maître en sciences en communications, demeurant à L-6484 Echternach 27, rue de la Sûre.
- leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2016.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la Société Luxembourgeoise de Révision Sàrl, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1220 Luxembourg 246, rue de Beggen, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

M. WITRY René / Mme WITRY-WILLE Ursula / Melle WITRY Anabel.

Référence de publication: 2010125109/26.

(100141749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

ProLogis Czech Republic IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010124557/14.

(100140983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Czech Republic IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010124558/14.

(100140985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Witry & Witry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 107.810.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 02 juillet 2010

Première résolution

L'Assemblée constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Witry Christoph demeurant à L-6484 Echternach 27 rue de la Sûre comme administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Melle Witry Anabel, demeurant à L-6484 Echternach 27 rue de la Sûre.

Suite à cette résolution le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. WITRY René, architecte, demeurant à L-6484 Echternach 27, rue de la Sûre.
 - Mme WITRY-WILLE Ursula, architecte, demeurant L-6484 Echternach 27, rue de la Sûre.
 - Melle WITRY Anabel, maître en sciences en communications, demeurant à L-6484 Echternach 27, rue de la Sûre.
- leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2016.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la Société Luxembourgeoise de Révision Sàrl, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1220 Luxembourg 246, rue de Beggen, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

M. WITRY René / Mme WITRY-WILLE Ursula / Melle WITRY Anabel.

Référence de publication: 2010125112/26.

(100141756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

ProLogis Czech Republic VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010124559/14.

(100140982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ProLogis Italy V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 79.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représentée par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010124560/14.

(100141001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Extrait de la résolution du conseil d'administration datée du 31 août 2010

Madame Emmy Labovitch est cooptée avec effet au 1^{er} septembre en remplacement de Mr Daniel de Picciotto et est nommée Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Shoab Khan est coopté avec effet au 1^{er} septembre en remplacement de Mr Jan Erik Frogg.

Le nombre d'Administrateurs est fixé à cinq.

A LA DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2010. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSE COMME SUIT:

Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Mr André Schmit, Administrateur, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal à L-2955 Luxembourg.

Mme Elaine Miskiewicz, Administrateur, demeurant professionnellement au 1, rue de Victoria aux BER-HM11 Hamilton.

Mme Emmy Labovitch, Administrateur et Présidente, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Shoab Khan, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Pour extrait sincère et conforme
po Le Conseil d'Administration.
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire
Vérane Waltregny / Isabelle ASSERAY
Adjointe à la Direction / Membre de la Direction

Référence de publication: 2010125615/26.

(100141765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

ProLogis Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 62.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représentée par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010124561/14.

(100141002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

WSI Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.117.925,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.071.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 19 août 2010

En date du 19 août 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de Monsieur Timothy Daniels en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
de nommer Monsieur David Charles Kedwards, né le 8 octobre 1963 à Solihull, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle 3F, Jin Mao Tower, 88 Century Avenue, Pudong, Shanghai, 200121 Chine, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Par conséquent, Monsieur David Charles Kedwards est dorénavant le gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

WSI Education Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010125510/19.

(100142319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.827.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 07 septembre 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Ralf BRANDA,

Wilhelm-Meister-Strasse 12, D-61348 Bad Homburg

M. Stephen COSSINS

Maplewood, Park Grove - GB - HP8 4BG Buckinghamshire

Dr. Gérard FISCHER

Nordring 4, CH-3000 Bern 25

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011,

- de renouveler le mandat de:

KPMG AUDIT S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010125682/26.

(100141900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.
